L'aquilon
Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest
Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 456 Yellowknife, NT, X1A 2N4 Volume 30 numéro 17, 1er mai 2015

Une pratique d'improvisation a failli virer à l'échauffourée jeudi au Peace Building. L'atmosphère était à couper à la scie mécanique et l'arbitre a eu besoin de toutes les rayures de son gilet pour empêcher les Rouges, connus pour leur caractère sanguinaire, de s'attaquer aux Bleus. (Denis Lord)

Droits scolaires

Gain de cause en Cour suprême

Une communauté se bat pour survivre

Jean-Pierre Dubé (Francopresse)

La Cour suprême a confirmé le 24 avril le droit des francophones à des établissements équivalents à ceux de la majorité, ce que cinq provinces et territoires refusent d'accorder. La victoire de Rose-des-Vents pourrait changer la tendance et faire échec au pari de certains gouvernements d'économiser sur le dos des francophones.

Roger Paul, directeur général de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), Marie-France Kenny, présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et Robert Maddox, président de FNCSF, se réjouissent du jugement rendu par la Cour suprême du Canada. (Photo : FNCSF)

Les parents de l'école Rose-des-Vents ont obtenu la reconnaissance demandée en décembre : que leur école « est surpeuplée, moins facilement accessible que les écoles de langue anglaise de la région et ses installations de piètre qualité ». Les appelants verront aussi le remboursement intégral de leurs frais depuis le début du litige en 2010.

« Dans l'autre école élémentaire de Vancouver, signale l'avocat Mark Power, la situation est encore plus grave. L'école Anne-Hébert, avec 420 élèves, est en pire état. La demande est tellement forte que la solution, c'est quatre nouvelles écoles. »

Le droit à des infrastructures équivalentes sous l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* n'est pas nouveau, explique le conseiller des autres appelants, la Fédération des parents et le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique. « On l'a vu dans l'Arrêt Mahé (1990) et le Renvoi manitobain (1993) à la Cour suprême et dans le jugement Vickers. »

Dans l'*Arrêt Association des parents francophones de la Colombie-Britannique* (1998), la Cour suprême de la Colombie-Britannique avait donné raison aux demandeurs. Le jugement n'a pas été contesté par la Province.

« L'égalité des résultats dans la vision de l'art. 23, avait écrit le juge, peut exiger un traitement différent (qui) se rapporte directement aux circonstances visées. Il est de nature réparatrice, axé sur les résultats qui, dans les circonstances, portent sur une qualité d'éducation égale à celle dispensée à la majorité. »

Mark Power explique : « Le changement, c'est que pour la première fois, la Cour suprême entre dans les détails de ce que ça veut dire concrètement dans une école. Ce n'est pas seulement une déclaration de principe. Mes clients sont tout à fait ravis.

L'auteure de la décision unanime, la juge Andromache Karakatsanis, résume : « Rose-des vents est une petite école et les salles de classe sont beaucoup plus petites que celles des autres établissements. Certaines sont dépourvues de fenêtres et seulement trois ont la superficie recommandée. Il n'y a aucun crochet à manteau ni casier. L'espace de



Gain
Suite en page 2

Gain

Suite de la une

rangement est insuffisant, ce qui aurait contribué à la propagation de poux chez les élèves. »

Construite en 2001 pour 200 élèves, l'école en accueille aujourd'hui 340. Après avoir gagné en première instance, les parents ont perdu leur appel en janvier 2014.

Leur victoire pourrait avoir un impact sur la grande cause que Me Power mène présentement en appel devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique, au nom des conseillers scolaires et des parents. Les audiences du méga procès pour redresser la situation des infrastructures dans 15 écoles se poursuivent depuis novembre 2013.

« En précisant les critères qui doivent être appliqués, note le conseiller, le jugement de la Cour suprême aura un impact immédiat. Un grand nombre de dossiers sont en instance et en appel en ce moment. Les juges viennent de recevoir une lecture obligatoire. La nouvelle jurisprudence est en vigueur. »

Le président de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, Robert Maddix renchérit : « Le jugement assure une jurisprudence pour des causes semblables ailleurs au pays, notamment aux Territoires du Nord-Ouest où la commission scolaire tente d'avoir gain de cause sur l'enjeu des infrastructures. »

La situation est semblable au Yukon et en Saskatchewan où les conseils scolaires sont en processus d'appel. Un autre litige sous l'article 23 vient d'être lancé au Nunavut pour l'équivalence dans l'unique école française du territoire. Selon la FNCSF, le milieu scolaire francophone vit depuis dix ans une période de turbulence, les gouvernements faisant fi de leurs obligations constitutionnelles.

Pourquoi résistent-ils ? « Il est peut-être avantageux pour certains de reporter la chose pour économiser, estime Mark Power, même si on sait que la dépense doit être faite plus tard. »

En cinq ans de litige, le Conseil scolaire et les parents engagés dans la grande cause ont dépensé environ 12 millions, précise le conseiller. « La Province a dépensé beaucoup plus que nous. » La note pour les solutions demandées s'annonce très élevée. « Il y a peu de chances que des écoles anglaises deviennent des écoles françaises, ce qui veut dire qu'il faudra acheter de nouveaux titres.

« On est dans le milieu où les valeurs immobilières sont les plus élevées au Canada, dit-il. Qu'est-ce que ça peut coûter cinq acres à Vancouver ? Pour régler la question des 15 écoles faisant partie de la cause, on parle de plusieurs centaines de millions. »

Les problèmes sont très sérieux, soutient Mark Power. « Des centaines de familles francophones n'ont pas d'école. La recherche démontre que dans ces conditions, les enfants n'apprendront jamais le français. La crainte, c'est que la communauté de Vancouver va disparaître si rien ne change. »

Réactions au jugement en page 3



En collaboration avec Radio Taïga

Richard Létourneau quitte

Le président de la Fédération franco-ténoise, Richard Létourneau, a annoncé qu'il ne se représentera pas à la prochaine élection prévue en octobre 2015. M. Létourneau effectue un retour aux études. L'assemblée générale annuelle de la FFT et le prochain Forum communautaire sont prévus les 16, 17 et 18 octobre.

Office des droits de surface

La décision a été annoncée le 23 avril mais prenait effet dès le 1er de ce mois : Louie Azzolini, Elizabeth Wright, Danny Bayha, Darrell Christie et Mike Vaydik sont désormais membres du nouvel Office des droits de surface pour les cinq prochaines années. L'Office examinera les demandes quand des ententes négociées sur l'accès à la terre et des compensations pour cet accès ne pourront être conclues entre les parties dans les zones de règlement des Gwich'in, du Sahtu, des Tłı̨ch□ et des Inuvialuits, ainsi que les eaux de ces régions. L'Office aura aussi à régler des disputes dans des régions non assujetties. L'Office passera la prochaine année à établir des règlements et des fonctions administratives afin d'être prêt à commencer les opérations le 1er avril 2016.

Programme des travailleurs étrangers

Le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Jackson Lafferty, a annoncé que les employeurs de Yellowknife ont été exemptés des restrictions du Programme des travailleurs étrangers temporaires dans les secteurs de l'alimentation, de l'hébergement et de la vente au détail par le ministère de l'Emploi et du Développement social (MEDS). Depuis que ce dernier avait remanié le programme en juin dernier, les employeurs en région avec des taux de chômage de 6 % ou plus étaient inadmissibles. Le programme est dorénavant ajusté à la réalité particulière de Yellowknife, où, à 3,8 %, le taux de chômage est plus bas que dans le reste des TNO.

Médaille du gouverneur général

Lionel Stuart **Louison**, de Deline, est une des 37 personnes qui recevra une décoration pour acte de bravoure à Ottawa, le 1er mai. Le 2 septembre 2012, Lionel Louison a sauvé un homme qui risquait de se noyer dans le Grand lac de l'Ours. M. Louison s'est précipité dans l'eau et s'est rendu à la nage jusqu'à la victime. Dans l'obscurité totale, il a lutté dans les eaux profondes et agitées pour ramener l'homme au quai où des personnes les ont aidés à sortir de l'eau.

Entente bilatérale

Le premier ministre Bob McLeod et la présidente de la Société régionale inuvialuite ont signé lundi une entente intergouvernementale sur la coopération et la coordination dans les programmes et services. L'entente de quatre ans engage les deux parties à se rencontrer une fois par an pour étudier différents sujets comme la santé, la justice, la culture et le développement économique.

Cour suprême du Canada

Un gain pour les francophones

Pour l'avocat des TNO, la décision de la Cour suprême ne changera rien à St-Cyr et à Boréale

Denis Lord

Selon nombre d'intervenants, la décision de la Cour suprême du Canada concernant les infrastructures de l'école Rose-des-Vents aura un impact favorable sur l'enseignement du français en milieu minoritaire au Canada.

« Nous sommes contentes de ce gain de cause pour les étudiants et les parents de la francophonie canadienne », a indiqué la présidente de Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest (CSFTNO), Suzette Montreuil.

Elle retient trois points de la décision des juges, points qui, dit-elle confirment des jugements antérieurs. Le premier est l'égalité réelle pour l'instruction en langue française dans un contexte minoritaire. « Ce n'est pas une formule numérique, souligne Mme Montreuil, c'est une égalité réelle, et c'est très important. »

Autre point primordial : l'utilisation des écoles avoisinantes de la majorité comme élément de référence pour établir les nécessités en infrastructures. « [Le gouvernement des TNO] nous disait que telle ou telle communauté dans le Nord n'avait pas de gymnase, s'insurge la présidente de la CSFTNO, et ce n'était pas pertinent. Mais ce qui compte, ce sont les écoles avoisinantes, celles à Yellowknife. Ça ne veut pas dire qu'on s'attend à une école aussi grande que St-Patrick. »

Mme Montreuil apprécie particulièrement la notion d'expérience éducative mise de l'avant par la Cour suprême du Canada. Cette notion, à son sens, va au-delà des installations scolaires; la présidente cite l'exemple des écoles St-Cyr et Boréale, pour lesquelles la Commission cherche des locaux spécialisés qui enrichiront vraiment la dite expérience éducative, non définie dans le jugement. « La décision de la Cour suprême est une victoire, se réjouit Suzette Montreuil. J'espère que ça va encourager un peu les parents qui se voyaient défavorisés par la décision de la Cour d'appel des TNO. »

Perspective

La CSFTNO s'attend à savoir en juin si la Cour suprême du Canada acceptera d'examiner sa cause. Le récent jugement augmente ses chances d'être entendue, affirme l'avocat Francis Poulin, qui, avec Maître Roger Lepage, défend la cause des commissions scolaires francophones des TNO et du Yukon. La Cour d'appel des TNO avait jugé les besoins des écoles Boréale et Allain St-Cyr en matière de coûts et en comparant ses infrastructures avec des écoles éloignées, explique Me Poulin. « Or, la Cour suprême, dit-il, vient de démontrer que c'était une erreur. » Si cette Cour accepte d'entendre l'appel, elle pourrait rétablir certains points de la décision de la première instance, celle de la juge Charbonneau. Mais il n'est pas exclu non plus que des éléments de la décision de la Cour d'appel des TNO soient maintenus. À noter : la question du contrôle des admissions scolaires, importante aux TNO, n'a pas été abordée dans le cas de l'école Rose-des-Vents.

Statu quo

Maître Maxime Faille fait partie de l'équipe d'avocats qui défend les positions des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon dans le dossier de l'instruction en français. «J'ai, dit-il, refait la lecture de la décision de la Cour d'appel des TNO dans les causes APADFY et CSFTNO à la lumière de cette décision de la Cour suprême, et je n'entrevois pas de problème. Ça ne change pas la situation, ça ne met pas en doute, ça ne mine pas la décision de la Cour d'appel. »

Oui, concède-t-il, le gouvernement ténois va devoir prendre conscience des principes et critères de droit primés par la récente décision et les appliquer. « Mais, nuance-t-il, Rose-des-Vents a un très grand nombre d'ayants droit pour justifier les mêmes installations et services qu'on offrait à la majorité et ce, au plus haut niveau de l'échelle variable. Ce n'est pas le cas à Allain St-Cyr et à Boréale. »

Me Faille rappelle qu'il n'a jamais été question ni pour le gouvernement des TNO ni pour celui du Yukon de ne pas reconnaître l'importance de l'article 23. La question est plutôt de savoir comment il s'interprète dans des contextes différents.

Stéphane Dion

Le député libéral fédéral de Saint-Laurent-Cartierville (QC) Stéphane Dion est porte-parole de son parti en matière de langues officielles. Il considère que le jugement rendu est un gain pour l'instruction en français hors Québec. « Il est à espérer, dit-il, que les gouvernements comprennent qu'ils ont des responsabilités constitutionnelles envers les langues officielles. Il est inutile d'aller dépenser de l'argent des contribuables en cour pour se faire dire «en effet, vous avez des obligations constitutionnelles qui vous obligent à donner à ces communautés des écoles de capacité équivalentes à celle de la majorité. C'est un peu dommage que les communautés soient toujours obligées d'aller en cour pour se faire répéter les mêmes critères et mêmes principes que dans le passé. Le gouvernement fédéral devrait être à leur côté alors qu'il est le grand absent de tous ces débats devant les tribunaux. »

La Cour, rappelle M. Dion, a insisté sur le fait que les écoles en bonne santé, de qualité, sont des éléments essentiels pour éviter l'assimilation. « Il ne faut pas, ajoute-t-il, que ce soit un supplice pour les parents d'envoyer leurs enfants à l'école française. Il faut que ce soit agréable et pour ça, il faut qu'elle soit de qualité équivalente aux écoles anglophones, y compris les gymnases et tout ce qui entoure la vie scolaire. »

Concernant un autre aspect de l'article 23, Stéphane Dion s'est dit favorable à ce que les immigrants francophones qui ne sont pas encore citoyens canadiens aient accès aux écoles francophones, même si ce n'est pas une obligation constitutionnelle.



Éditorial

Un gain à l'horizon

Alain Bessette

La décision récente de la Cour suprême du Canada dans la cause de l'école Rose-des-vents de Vancouver a réjoui énormément les parents et commissaires scolaires francophones des TNO.

Comme le prévient les avocats du dossier aux TNO, la décision n'a qu'un impact limité sur la poursuite locale. Le mécanisme d'appel en Cour suprême n'est pas chose simple, et plusieurs scénarios sont encore possibles.

Par contre, le jugement de la Cour suprême, un jugement unanime, vient apporter encore plus d'éclairage sur la notion d'égalité réelle entre les communautés de langues officielles. On introduit aussi un concept novateur, soit celui de qualité de l'expérience éducative des enfants. En effet, la Cour stipule que la qualité de l'expérience éducative des élèves francophones doit être réellement semblable à l'expérience éducative des élèves de la majorité linguistique.

Oui, le concept est encore large et les tribunaux inférieurs auront encore la tâche de préciser ce concept dans les cas pratiques qui leur parviendront. En un mot, il y en aura encore des causes scolaires et de nombreux avocats continueront d'en vivre.

Par contre, même de façon intuitive, on peut comprendre la portée de la notion de qualité de l'expérience éducative.

Pas de local de musique ou de laboratoire de sciences comme dans l'école voisine? Ce n'est pas égal.

Pas de gymnase comme l'autre école de quartier? Ce n'est pas une expérience éducative égale.

Donc, les parents francophones ont raison de se réjouir de ces précisions apportées par la Cour suprême du Canada.

Il y a malheureusement d'autres aspects de la poursuite actuelle qui vont nécessiter un jugement favorable de la Cour, notamment la question de la gestion des admissions. On verra d'ici quelques semaines si la Cour acceptera d'entendre les appels sur la question scolaire aux TNO.



Sportif, gestionnaire, homme de santé, le directeur de la Fédération Franco-ténoise Jean de Dieu Tuyishime sait aussi prendre soin des enfants. Le voilà avec Léo Bourgeois, pendant le tournage du mimo-clip de l'Association franco-culturelle de Yellowknife.(Denis Lord)

L'aquilon

C.P. 456, Yellowknife, NT, X1A 2N4
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-6663
Hay River : 77A Woodland Drive, Hay River (TNO)
Tél. : (867) 875-8808
Courrier électronique : aquilon@internorth.com
Sur le web : www.aquilon.nt.ca

Directeur : Alain Bessette
Journalistes : Denis Lord
Correction d'épreuve : Anne-Dominique Roy

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 750 exemplaires. L'Aquilon est la propriété des Éditions franco-ténoises/L'Aquilon et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. L'Aquilon est membre de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.





Représentation commerciale nationale
Lignes Agates Marketing
1-866-411-7486



Élus et parents d'Iqaluit se réconcilient

Jean-Pierre Dubé (Francopresse)

Les commissaires du Nunavut ont répondu aux griefs de l'association des parents en comblant des postes vides et en élisant un nouveau président. Michel Potvin a mis de l'avant trois priorités. Mais les parents ont une inquiétude pressante.

« Notre préoccupation immédiate, souligne le président de l'Association des parents francophones du Nunavut, Tim Brown, c'est l'embauche d'enseignants pour septembre prochain. On doit assurer la stabilité de l'école à cause de la crise du personnel. La plupart des enseignants ont un contrat annuel. On aimerait voir des contrats à long terme. »

La Commission scolaire francophone du Nunavut a tenu le 15 avril une assemblée extraordinaire en vue de faire le point sur la poursuite qu'elle a intentée en février contre le gouvernement du Nunavut. Mais l'assemblée s'est immédiatement penchée sur le conflit au sein de la communauté scolaire, qui s'était envenimé suivant l'annulation d'un nombre de rencontres de la Commission depuis novembre.

« L'élection d'un nouveau président a changé la direction de la rencontre, estime Tim Brown. Je suis content qu'on ait eu l'opportunité de s'exprimer. Les parents ont été solidaires et le message a été reçu par les commissaires. » Ils avaient demandé en février la démission de tous les commissaires, dont le président sortant qui n'est plus résident du territoire.

« La relation s'est améliorée considérablement depuis l'assemblée,» assure Michel Potvin.

« À la demande des parents, explique le président, notre première priorité est de tenir une rencontre publique sur la poursuite intentée contre le gouvernement en vertu de l'article 23 (de la *Charte canadienne des droits et libertés*). Notre objectif est d'obtenir un mandat clair afin d'aller de l'avant avec cette démarche qui contribuera grandement à l'avancement de l'éducation française au Nunavut.

« Notre seconde priorité est d'établir un comité de parents à l'école des Trois-Soleils, à la demande des parents et conformément à la *Loi sur l'éducation*. »

« En troisième lieu, ajoute le président, il est impératif que nous reprenions nos travaux réguliers, c›est-à-dire des rencontres régulières devant public. À la CSFN, on est parfaitement conscient que nous devons collaborer avec nos partenaires en éducation et faire preuve d'ouverture et de transparence. »

Bilinguisme et transport aérien

Stéphane Dion dépose un projet de loi

Mélanie Marquis
LA PRESSE CANADIENNE

OTTAWA - Le député libéral Stéphane Dion souhaite modifier la *Loi sur le transport aérien* pour s'assurer que celle-ci respecte les droits linguistiques et fondamentaux sur les vols internationaux.

Ce projet de loi « non partisan » permettra de « colmater une brèche dans le bouclier des droits fondamentaux des Canadiens », a-t-il exposé en conférence de presse à Ottawa, jeudi.

À l›heure actuelle, seule une infraction aux droits linguistiques ou fondamentaux qui survient sur un vol national - et non international - est passible d'une condamnation qui s'accompagne d'un dédommagement.

Sur le plan linguistique, on l'a appris en octobre dernier dans un jugement rendu par la Cour suprême du Canada dans une cause opposant un couple francophone d'Ottawa à Air Canada.

Un tribunal d'instance inférieure avait déjà établi que les droits linguistiques de Michel et Lynda Thibodeau avaient été bafoués alors qu'ils se trouvaient à bord de vols internationaux sur les ailes du transporteur aérien, ce qu'a rappelé le plus haut tribunal au pays dans son jugement partagé.

La Cour suprême a cependant déterminé qu'ils n'avaient pas droit à une compensation financière, car la Convention de Montréal - un traité international intégré au droit fédéral canadien - prévoit exclusivement le versement de dommages-intérêts dans trois cas : mort ou lésion corporelle, perte ou avarie de bagages ou inconvénients résultant d'un retard.

Au moment de la mise en œuvre de ladite convention, en 2001, « personne n'avait anticipé que ça aurait le moindre effet sur la *Loi des langues officielles* ou la *Loi canadienne des droits de la personne* », a assuré M. Dion, qui était alors le ministre responsable des Langues officielles sous Jean Chrétien.

Des amendements législatifs s'imposent donc pour corriger la situation, selon le député de Saint-Laurent-Cartierville, qui a été épaulé dans cette démarche par une grosse pointure : l'ancien juge de la Cour suprême Michel Bastarache, qui était à ses côtés lors de la conférence de presse.

Celui-ci a expliqué qu'en vertu du projet de loi, la Convention de Montréal « demeure applicable, comme avant, mais [qu'elle] va être interprétée à l'avenir de façon différente, parce que la Cour aura un guide législatif pour déterminer l'intention parlementaire ».

Car à l'instar de Stéphane Dion, l'ex-juge Bastarache est d'avis que « le Canada n'a pas adhéré à une convention avec l'intention de diminuer les protections des droits fondamentaux ».

La mesure législative déposée vendredi à la Chambre des communes ne vise pas seulement à corriger la situation sur le plan des droits linguistiques, mais également sur celui des droits fondamentaux.

« Un citoyen canadien qui est victime de discrimination raciale peut aujourd'hui avoir droit à des dommages-intérêts dans le cas d'un vol Vancouver-Edmonton mais peut-être pas s'il s'agit d'un vol Vancouver-Beijing », a précisé M. Dion.

Mais si le projet de loi est adopté, « les juges et les tribunaux du Canada auront toute la latitude pour décider que des compensations financières doivent être versées » pour des violations de ces droits, y compris lors de vols internationaux, a-t-il exposé.

Le député libéral reconnaît que la mesure législative qu'il met de l'avant pourrait bien mourir au feuilleton étant donné qu'il reste seulement quelques semaines aux travaux parlementaires avant les élections prévues le 19 octobre 2015.

C'est peu probable, mais « pas impossible » que les députés puissent en débattre avant la fin de la session, a-t-il dit.

« Je voulais, de toute façon, mettre de l'avant ce problème qu'on doit régler, nous, les législateurs », a fait valoir Stéphane Dion.

Conseil de l'Arctique

Aglukkaq cède la présidence à Kerry

Bob Weber
LA PRESSE CANADIENNE

IQALUIT, Nunavut - La ministre canadienne de l'Environnement Leona Aglukkaq, première Autochtone à diriger le Conseil de l'Arctique, a officiellement cédé la présidence, vendredi, au secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry.

Lors d'une rencontre à Iqaluit, au Nunavut, Mme Aglukkaq s'est dite fière, en tant qu'Inuite, d'avoir dirigé l'organisation réunissant les huit pays qui détiennent des territoires dans le Grand Nord.

Le Conseil de l'Arctique, qui coordonne la coopération entre ses membres et la recherche dans la région, doit continuer de tenir compte des inquiétudes et de l'expertise de ses habitants, selon la ministre Aglukkaq.

La ministre a supervisé la mise en place du Conseil économique de l'Arctique, où les principales entreprises de la région se rencontrent pour discuter de projets économiques.

Certains détracteurs ont toutefois remis en question la nécessité d'un tel forum, qui détourne le Conseil de l'Arctique de ses missions essentielles, telle que la recherche.

Leadership

Les États-Unis ont officiellement pris les rênes du Conseil de l'Arctique, vendredi, énonçant clairement leur intention de mettre de l'avant l'enjeu des changements climatiques plutôt que le développement économique - l'approche prônée par leur prédécesseur, le Canada.

Le secrétaire d'État John Kerry a promis aux membres de l'organisation réunis à Iqaluit, au Nunavut, que son pays se concentrerait sur l'étude des effets des changements climatiques dans les régions arctiques, qui auront des conséquences partout dans le monde, a-t-il souligné.

Il s'est aussi engagé à améliorer la protection de l'environnement, notamment en établissant des zones marines protégées. Les États-Unis travailleront également sur l'acidification des océans, une autre conséquence des émissions de gaz à effet de serre.

Au passage, M. Kerry a remercié la ministre canadienne de l'Environnement, Leona Aglukkaq, qui a cédé la présidence du Canada après une contribution de deux ans.

« Ça a été une partie importante de l'histoire du conseil et ça nous a tous fourni une plateforme solide dont nous poursuivrons la construction », a-t-il indiqué.

Il a promis d'achever la création du Conseil économique de l'Arctique - qui permet aux principales entreprises de la région de se rencontrer pour discuter de projets économiques - et de tenter de réduire l'utilisation du noir de carbone, une substance qui contribue à la fonte des glaces.

Conseil de l'Arctique

Transition et programme

La nature et le rôle du Conseil économique de l'Arctique devraient se préciser dans les prochaines années

Denis Lord

La transition entre présidences canadienne et américaine du Conseil de l'Arctique est souvent perçue comme un passage d'impératifs économiques vers des priorités environnementales. La réalité est un peu plus complexe.

Le programme canadien — dont faisait partie la création du Conseil économique de l'Arctique (CEA) — avait tout de même fait l'objet d'un consensus de la part des membres du Conseil de l'Arctique. Et, la réalisation des objectifs mis de l'avant s'échelonnant sur plusieurs années, il faudra tout de même attendre avant de poser un jugement définitif.

Il y a aussi que, contrairement aux États-Unis, le Canada communiquait très mal son programme, note Joël Plouffe, chercheur au Centre interuniversitaire de recherche sur les relations internationales du Canada et du Québec (CIRRICQ), professeur associé invité à la Western Washington University.

La présidence américaine du Conseil de l'Arctique s'annonce tout de même plus verte. « Elle reflète beaucoup sa politique étrangère en matière de changements climatiques, analyse Joël Plouffe. Mais les États-Unis devront s'ajuster en regard des enjeux socio-économiques en Alaska. Ils devront trouver un équilibre entre changements climatiques et besoins en emploi. »

Le député libéral fédéral de Saint-Laurent-Cartierville (QC), Stéphane Dion, juge quant à lui que la gouverne canadienne est passée à côté de cet enjeu fondamental qu'est la protection de l'écosystème du Nord, qui est très menacé.

Un rôle à définir

La mise sur pied du CEA est un des signes les plus tangibles de la présidence canadienne du Conseil de l'Arctique. Mais beaucoup d'obscurité entoure ce forum indépendant. « C'est très embryonnaire comme projet », constate Joël Plouffe. « Il y a beaucoup de confusion sur son rôle et son fonctionnement, de dire Duane Smith, vice-président du Conseil circumpolaire inuit (CCI). Je ne sais pas si ça a de vrais pouvoirs. » Chaque état membre et chaque participant permanent du Conseil de l'Arctique ont droit à trois représentants au CEA. Le Conseil circumpolaire inuit n'en a qu'un pour le moment, Tara Sweeney, de l'Arctic Slope Regional Corporation (Alaska), qui se trouve à être la présidente du CEA. Il est vrai que le CCI œuvre à mettre sur pied son propre bras économique.

Abraham Anghik Ruben à Prince-de-Galles

Contacts

Matériaux mixtes pour hybridation culturelle

Denis Lord

La coexistence pacifique et fructueuse des Inuits et des Vikings inspire *Aurora Borealis*, une somptueuse exposition des œuvres du sculpteur Abraham Anghik Ruben.

Originaire de Paulatuk, M. Ruban a fait son chemin dans le monde des galeries. Il a exposé un peu partout au Canada, mais aussi en Suisse et aux Etats-Unis, entre autres au Museum of the American Indian, une division de la Smithsonian Institution. Le monsieur travaille le bronze, la pierre à savon, le marbre, les combinant parfois. Il crée des pièces parfois incroyablement détaillées, tel cet aigle de grand format dont les ailes s'ornent d'une scène de bataille ancienne.

De son atelier en Colombie-Britannique, Abraham Anghik Ruben a accordé une entrevue à *L'Aquilon* pendant une pause. Et c'est d'histoire, bien davantage que d'art, dont il a parlé. Et on s'est aperçu que le monsieur est sérieusement documenté.



L'exposition d'Abraham Anghik Ruben se poursuivra jusqu'au 30 avril 2016. (Source : Galerie Kipling)

Cohabitation

Les prémisses d'*Aurora Borealis*, donc, ce sont la coexistence et les échanges culturels entre les Vikings et les Inuits au Groenland et à la Terre de Baffin, entre les années 900 et 1600. « Même s'il n'y a pas de documents écrits, raconte Abraham Anghik Ruben, lorsque deux groupes se rencontrent, des choses arrivent, comme des mariages, des chasses collectives. La survie des Vikings dans le Nouveau Monde était basée sur leurs relations avec les Inuits. Il y a eu échange de technologie. Les Vikings ont rapporté en Europe un enduit pour imperméabiliser les bateaux faits avec du gras de baleine, des cordes faites avec des parties de mammifères marins. »

Non seulement il y a eu rencontre, mais des parallèles se tracent entre l'histoire des Vikings et des Inuits... et celle d'Abraham Anghik Ruben. Les deux peuples ont tous deux abouti à Baffin et au Groenland à la suite de migrations échelonnées sur plusieurs siècles. Alors que les premiers arrivaient de la mer de Béring, de dire M. Ruben, les Vikings provenaient de Scandinavie via l'Irlande et l'Écosse, poussés par les pressions politiques et démographiques. « On peut présumer qu'ils se sont mélangés, qu'ils parlaient la langue de l'autre, spécule le sculpteur. Et ils comprenaient l'esprit de la place. »

D'hier à aujourd'hui

Selon M. Ruben, les Vikings s'étaient installés en Amérique du Nord durant une période de réchauffement climatique et sont ensuite repartis. « On revient à cette situation aujourd'hui, fait-il remarquer, en lien avec le climat. »

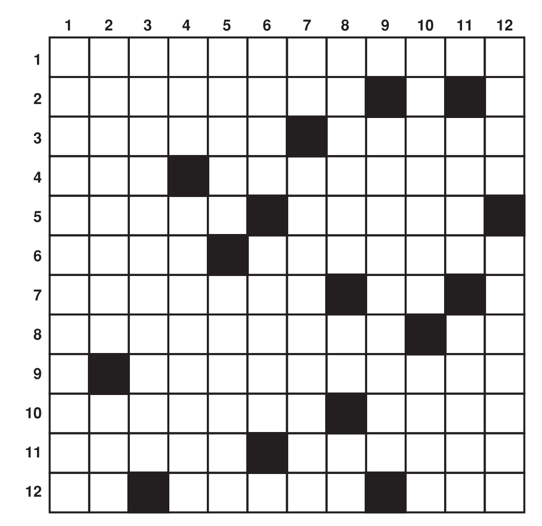
C'est en 2004, alors qu'il réchappait d'un cancer, qu'Abraham Anghik Ruben a amorcé cette partie de son œuvre, qu'il considère comme une étape importante de sa carrière. Bien qu'inuit, il a du sang irlandais, comme, dit-il, nombre de Vikings venus en Amérique du Nord étaient souvent irlandais.

Inédits

Jusqu'au 30 avril, l'exposition *Aurora Borealis* propose des représentations de la mythologie et des croyances spirituelles des Inuits et Vikings, mais vise aussi à montrer leur coexistence pacifique. Ruben, qui a vécu à Yellowknife entre 1975 et 1981, crée parfois des pièces de vastes dimensions et richement ouvragées, comme ces drakkars emboîtés l'un dans l'autre et ornés d'une représentation de Ragnarok. L'exposition comprend des œuvres inédites, d'autres exposées à Toronto, Sault-Ste-Marie ainsi qu'au Smithsonian.

MOTS CROISÉS

No 371



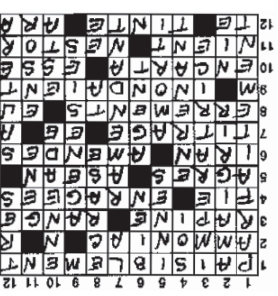
HORIZONTALEMENT

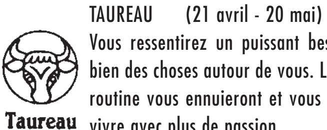
1- De manière, d'humeur douce et tranquille.
2- Composé gazeux à l'odeur très piquante.
3- Vol, larcin. — Qui mène une vie régulière.
4- Met sa confiance en. — Tourmentées, taquinées.
5- Éléments du gréement d'un navire. — Association des nations de l'Asie du Sud-Est.
6- État de l'Asie occidentale. — Peines pécuniaires.
7- Action de titrer un film. — Doublée.
8- Manière d'agir considérée comme blâmable. — Dupé.
9- Mouillaient, trempaient.
10- Fixa sur une carte. — Les ouïes d'un violon.
11- Rejettent comme faux. — Type du sage conseiller.
12- Personnel. — Produis des sons aigus. — Perroquet.

VERTICALEMENT

1- Oui, certainement, à coup sûr.
2- Lui faire perdre du poids, en parlant de quelqu'un. — Dit qu'une chose n'existe pas.
3- Femme qui gouverne un empire.
4- Personnel. — Mettant les rênes à un cheval.
5- Qui existent dès la naissance. — Action de supprimer le rebond d'une balle.
6- Satisfaisant, correct. — Personne chargée de gérer.
7- Personnel. — Réparant un filet ou refaisant les mailles qui manquent.
8- Aplati, comme sous l'effet d'un choc. — Possessif. — Doublée.
9- Absence de formation d'un organe au cours du développement embryonnaire (pl.).
10- Réunion de neuf choses semblables. — Intenta en justice.
11- Situation pénible due à un manque d'argent. — Peintre belge (1860-1949).
12- Adverbe. — Omettra.

RÉPONSE DU No 371





Signes chanceux de la semaine : Poissons, Bélier et Taureau

SEMAINE DU 3 AU 9 MAI 2015

Bélier

BÉLIER (21 mars - 20 avril)
Vos amis pourraient très bien vous inviter à participer à un beau voyage prochainement. Peut-être aussi entreprendrez-vous des démarches de nature plus spirituelle, un pèlerinage par exemple.

Taureau

TAUREAU (21 avril - 20 mai)
Vous ressentirez un puissant besoin de changer bien des choses autour de vous. Le quotidien et la routine vous ennuieront et vous aurez besoin de vivre avec plus de passion.


Gémeaux

GÉMEAUX (21 mai - 21 juin)
Ce n'est pas toujours facile de plaire à tout le monde, mais ce sera le genre de miracle que vous réussirez. Au travail, vous parviendrez à conclure une entente que l'on croyait impossible.


Cancer

CANCER (22 juin - 23 juillet)
Il y aura possiblement beaucoup de stress au bureau cette semaine. Heureusement que vous êtes une personne forte. Vous parviendrez à mettre de l'ordre dans toute cette pagaille.


Lion

LION (24 juillet - 23 août)
Vous serez acclamé par un groupe important, aussi bien au travail qu'au sein de votre communauté. Vous vous démarquerez significativement et serez possiblement mis sur un piédestal.


Vierge

VIERGE (24 août - 23 septembre)
Beaucoup de gens se rassembleront chez vous. Si vous avez de jeunes enfants, ne vous étonnez pas si ceux-ci invitent tous leurs amis à participer aux activités que vous organiserez.


Balance

BALANCE (24 septembre - 23 octobre)
Vous en aurez beaucoup à raconter. Vous croiserez des amis que vous n'avez pas vus depuis longtemps et vous entretiendrez la conversation pendant des heures avec eux.


Scorpion

SCORPION (24 octobre - 22 novembre)
Vous passerez une partie de la semaine dans les boutiques, ne serait-ce que pour refaire votre garde-robe estivale. Vous vous laisserez influencer par vos amis dans cette aventure.


Sagittaire

SAGITTAIRE (23 novembre - 21 décembre)
Vous serez d'un grand dynamisme et vous mettrez de l'avant de nombreuses initiatives. Vous réussirez à rassembler un groupe d'amis en un rien de temps, et ce, à votre plus grand bonheur.


Capricorne

CAPRICORNE (22 décembre - 20 janvier)
Il ne faudrait surtout pas refuser les invitations de la part de vos amis pour passer du temps dans un centre de soins ou un spa, notamment pour y recevoir un massage de détente.


Verseau

VERSEAU (21 janvier - 18 février)
Vous serez entouré d'une foule de gens. Bien qu'il y ait un peu de stress dans l'air, vous apprécierez le contact avec les gens. Évidemment, vous apprécierez tout autant le silence à la maison.



Poissons

POISSONS (19 février - 20 mars)
Vous vous retrouverez avec de nombreuses responsabilités sur les épaules et la gestion du temps devra être plutôt serrée. Vous serez frappé par une illumination concernant votre avenir.